

# **REGLEMENT DE LA CORRIDA DU PUY EN VELAY**

## **EDITION 2017**

### **ARTICLE 1**

La Corrida du Puy en Velay est organisée par l'association Chrono Puces.

La distance sera de 7, 500 Km- épreuve principale.

Une course-enfants se composera d'un circuit de 2.5km.

La course se déroulera le Samedi 25 novembre 2017 au Puy en Velay (Haute-Loire).  
Le départ sera donné à 20h pour la course des 7.5km. Et à 19h30 pour la course enfants.

L'épreuve de 7,5 Km est ouverte à tous, licenciés ou non, nés en 2001 et avant (à partir de la catégorie cadet).

Le parcours se compose de trois boucles à effectuer en ville pour un total de 7.5 Km.

### **ARTICLE 2**

L'inscription ne peut se faire que sur le formulaire fourni par les organisateurs ou sur le site internet : <http://www.chronopuces.fr> ainsi que la billetterie <http://www.zoomdici.fr> .

La clôture des inscriptions se fera un quart d'heure avant le départ.

Le nombre de participants est bloqué à 749 inscrits. Seulement les 250 premiers inscrits homme et les 250 premières inscrite femme auront un maillot technique.

### **ARTICLE 3**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance (responsabilité civile) souscrite auprès d'Axa Assurance agence ESQUIER – N° de contrat : 7584197404  
Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence, les autres participants devant s'assurer personnellement.

### **ARTICLE 4**

Les non-licenciés devront être en possession d'un certificat médical de moins d'un an ou de sa photocopie certifiée exacte. Les mineurs devront posséder en plus une autorisation parentale.

#### **ARTICLE 5**

La course est à allure libre, néanmoins le temps du parcours est fixé à 1 h 30heures.

#### **ARTICLE 6**

Le droit d'inscription est fixé à 10€ jusqu'au 2 novembre 2017 à minuit et de 13 euros jusqu'au 23 novembre 2017 minuit. Toutes personnes pré inscrites avant le 23/11/2017 auront leur nom et prénom sur leur dossard, ensuite à 15€ sur place le jour de la course avec un dossard basique.

Inscription en ligne à l'adresse suivante : <http://chronopuces.fr>

#### **ARTICLE 7**

A la fin de la course il sera établi un classement « scratch » et par catégorie.

#### **ARTICLE 8**

Des récompenses seront attribuées aux 8 premiers scratch hommes et les 5 premières femmes, ainsi qu'aux premiers hommes/femmes de chaque catégorie non cumulable ainsi que l'équipe ou le team la plus représentée .

#### **ARTICLE 9**

Les catégories seront : Cadet H et F, Junior H et F, Espoir H et F, Sénior H et F, Master 1H et F, Master 2 H et F, Master 3 H et F, Master 4 H et F.

CATEGORIES	CODE	ANNEES DE NAISSANCE
BENJAMINS	BE	2005 ET 2006
MINIMES	MI	2003 ET 2004
CADETS	CA	2001 ET 2002
JUNIORS	JU	1999 ET 2000
ESPOIRS	ES	1996 A 1998
SENIORS	SE	1995 A 1978
MASTER 1	MA1	1977 A 1968
MASTER 2	MA 2	1967 A 1958
MASTER 3	MA 3	1957 A 1948
MASTER 4	MA4	1947 A 1938

## **ARTICLE 10**

Les dossards seront à retirer aux inscriptions à partir de 17 heures.

## **ARTICLE 11**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours au dernier moment suite à des intempéries ou autres problèmes majeurs. Ils peuvent en outre annuler l'épreuve pour des raisons indépendantes de leur volonté.

## **ARTICLE 12**

Le dossard doit être porté à l'avant de telle façon que le numéro soit visible.

## **ARTICLE 13**

Un ravitaillement sera disponible sur la zone d'arrivée.

## **ARTICLE 14**

Les coureurs récompensés ou leurs représentants sont tenus d'être présents à la remise des prix.

## **ARTICLE 15**

La couverture médicale sera assurée par la croix blanche de la Talaudière.

## **ARTICLE 16**

J'autorise expressément les organisateurs de la Corrida du Puy en Velay à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée maximale de 20 ans.

## **ARTICLE 17**

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement sous peine de disqualification.

## **ARTICLE 18**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification. Les participants dégagent les organisateurs de toutes responsabilités pour tous les dommages subis ou causés par eux-mêmes avant, pendant et après l'épreuve. Nous comptons, amis coureurs, sur le respect du règlement et sur votre esprit sportif.